



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Les retraités : un état des lieux de leur situation en France

Treizième rapport
Adopté le 16 décembre 2015

Le présent rapport a été préparé et rédigé, sous la direction de M. Pierre-Louis Bras, président du Conseil, par le secrétariat général du COR qui se compose comme suit : M. Yves Guégano (secrétaire général), M. Patrick Aubert (secrétaire général adjoint), M. Jean-Michel Hourriez (responsable des études), ainsi que, par ordre alphabétique, M. Christophe Albert, M^{me} Maud Choquet, M. Yann Desplan, M. Marco Geraci, M^{me} Anne-Sophie Le Guiel et M^{me} Michelle Thiou.

Le Conseil d'orientation des retraites remercie les services de l'administration et les organismes qui ont réalisé à sa demande de nombreuses études au cours des trois dernières années, dans le cadre de la préparation de ce rapport, notamment la direction des Retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, la direction Statistiques, prospective et recherche, dont l'unité de Recherche sur le vieillissement, de la CNAV, la mission d'Analyse économique de la DARES, les services de la DREES (les bureaux Handicap-dépendance, Lutte contre l'exclusion et Retraites de la sous-direction Observation de la solidarité ; le bureau Dépenses de santé et relations avec l'assurance maladie de la sous-direction Observation de la santé et de l'assurance maladie), les unités de l'INED (les unités de Démographie économique, « Fécondité, famille, sexualité », « Mobilité, logement et entourage », ainsi que « Mortalité, santé, épidémiologie ») et l'Action conjointe européenne EHLEIS (en lien avec l'INED et l'INSERM), les services de l'INSEE (les divisions Conditions de vie des ménages, Logement ainsi que Revenus et patrimoine des ménages du département des Ressources et des conditions de vie des ménages ; la division Études sociales de l'unité des Études démographiques et sociales ; la division Redistribution et politiques sociales du département des Études économiques ; le département de l'Action régionale), et la fondation Dauphine de l'université de Paris-Dauphine.

SOMMAIRE

Introduction	p. 1
Première partie – Montants de pension et niveau de vie des retraités	p. 5
Chapitre 1 – Les montants de pension	p. 7
I. Un rapide cadrage démographique	
II. Les montants actuels de pension	
III. L'évolution passée du montant moyen des pensions	
IV. Les écarts de montants de pension entre les femmes et les hommes	
Chapitre 2 – Le niveau de vie des retraités	p. 29
I. Le niveau de vie des retraités et des actifs	
II. Le profil de niveau de vie au cours du cycle de vie	
III. Les niveaux de vie à la retraite des femmes et des hommes, selon la situation conjugale et matrimoniale	
IV. Le niveau de vie des retraités selon la zone géographique	
Chapitre 3 – Minima de pension et minimum vieillesse	p. 49
I. Les règles d'attribution, les montants et l'articulation des minima	
II. Les bénéficiaires des minima de pension	
III. Les allocataires du minimum vieillesse et le non recours	
Chapitre 4 – Perspectives et objectifs en termes de montants de pension et de niveau de vie	p. 61
I. Les projections de montants de pension et de niveau de vie à l'horizon 2060	
II. Les problématiques posées par les évolutions de montants de pension et de niveau de vie	
Deuxième partie – Consommation, épargne et patrimoine des retraités	p. 75
Chapitre 1 – La consommation des retraités	p. 77
I. Le niveau et les habitudes de consommation des retraités	
II. Les explications aux spécificités de consommation des retraités	
Chapitre 2 – Les contraintes budgétaires des retraités	p. 91
I. Les charges de logement et les remboursements d'emprunts	
II. Les charges liées à la santé et à la perte d'autonomie	
III. L'aisance financière ressentie par les retraités	

Chapitre 3 – Les transferts financiers entre générations	p. 109
I. Les héritages et les donations	
II. Les aides financières entre ménages	
III. Les enfants et les parents à charge	
Chapitre 4 – Le comportement d'épargne des retraités	p. 123
I. Le comportement d'épargne le long du cycle de vie : les motifs d'épargne	
II. Le comportement d'épargne des retraités : éléments de constat	
Chapitre 5 – Le patrimoine des retraités	p. 137
I. Le montant et la distribution du patrimoine des retraités	
II. Les choix patrimoniaux des retraités	
III. L'apport du patrimoine en termes de ressources pour les ménages de retraités	
IV. L'épargne retraite, une composante particulière du patrimoine des retraités	
Troisième partie – Conditions de vie des retraités	p. 151
Chapitre 1 – État de santé et dépendance	p. 163
I. Espérance de vie, état de santé et durée de retraite en bonne santé	
II. La prise en charge institutionnelle de la perte d'autonomie	
Chapitre 2 – Les conditions de logement des retraités	p. 167
I. Les conditions de logement des retraités par rapport au reste de la population	
II. Les conditions de logement face au vieillissement et à la dépendance	
III. Les lieux de résidence des retraités	
Chapitre 3 – Emploi du temps et participation sociale des retraités	p. 185
I. L'emploi du temps des retraités	
II. Les activités des retraités tournées vers les autres	
III. La participation sociale des retraités et le vieillissement actif	
Chapitre 4 – La pauvreté en conditions de vie des retraités	p. 203
I. La notion de pauvreté en conditions de vie	
II. Le taux de pauvreté en conditions de vie des retraités et ses évolutions	
III. La pauvreté en condition de vie des bénéficiaires du minimum vieillesse	
Chapitre 5 – La satisfaction des retraités dans la vie	p. 213
I. La mesure de la satisfaction dans la vie	
II. La satisfaction des Français dans la vie	
III. La satisfaction dans la vie à la retraite et selon l'âge	
Synthèse	p. 223
Annexes	p. 233

INTRODUCTION

Le présent rapport, qui constitue le treizième rapport thématique du Conseil d'orientation des retraites (COR), est consacré à la situation des retraités en France. Il complète les rapports annuels du COR sur les évolutions et les perspectives des retraites en France, dont les deux premières éditions ont été publiées en juin 2014 et juin 2015. Ces rapports annuels, réalisés en application de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite, suivent des indicateurs visant à mesurer l'adéquation du système de retraite à ses objectifs.

Un des principaux objectifs du système de retraite défini par la loi et formulé au II de l'article L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale est de garantir un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités.

Cependant, la loi ne précise pas ce qu'est un niveau de vie satisfaisant pour un retraité. Le décret d'application n° 2014-654 du 20 juin 2014 relatif au Comité de suivi des retraites définit une liste d'indicateurs à suivre, dont le « *niveau de vie des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population* », mais il n'indique pas de cible à atteindre pour cet indicateur. Le même décret fixe un seuil minimal de 2/3 pour le taux de remplacement du dernier salaire par la première pension projeté sur dix ans du cas type correspondant à « *un salarié non cadre, à carrière ininterrompue, relevant du régime général (...) dont la rémunération mensuelle est égale au salaire moyen du tiers inférieur de la distribution des salaires* » (cas type n° 2 du COR) ; mais le niveau de vie correspondant à ce seuil de taux de remplacement n'est pas explicité.

Dans ce contexte, il a semblé utile au COR, dans le cadre du présent rapport, de décrire la situation des retraités en France et notamment leur situation financière, afin de fournir des éléments d'appréciation sur leur niveau de vie actuel et futur compte tenu des évolutions projetées. L'ambition est d'apporter des éclairages multiples sur cette question, en dépassant l'aspect purement financier pour explorer également les dimensions plus qualitatives et plus subjectives du niveau de bien-être. Ce rapport s'appuie sur les enseignements des nombreuses séances que le Conseil a consacrées aux différents aspects de la situation des retraités, depuis deux ans notamment.

Depuis son instauration en 2000, le COR a pour mission de suivre le niveau de vie des retraités. Le principal constat de ses rapports successifs, en particulier de son douzième rapport thématique¹ et de ses deux rapports annuels², est que le système de retraite français assure aujourd'hui quasiment la parité de niveau de vie entre les retraités et les actifs, ou entre les retraités et le reste de la population (qui inclut les inactifs non retraités : étudiants, femmes inactives, handicapés, etc.). Cette quasi-parité s'observe depuis une vingtaine d'années et devrait se prolonger encore une dizaine d'années. Auparavant, avant le milieu des années 1990, le niveau de vie des retraités était inférieur à celui du reste de la population (et même très inférieur jusque dans les années 1970), et il en serait de même au-delà de 2025-2030, selon les dernières projections du COR avec la législation issue de la loi du 20 janvier 2014³. Par comparaison, on observe que le niveau de vie des retraités est inférieur à celui de l'ensemble de la population dans la plupart des pays de l'OCDE.

¹ COR (2013), *Retraites : un état des lieux du système français*, douzième rapport, janvier.

² COR (2014 et 2015), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, rapport annuel du COR, juin.

³ Voir la figure 2.13 du rapport annuel du COR de juin 2015.

Ces comparaisons de niveau de vie entre actifs et retraités ne suffisent pas pour apprécier si le niveau de vie des retraités est satisfaisant ou non. En effet, le niveau de vie, tel qu'il est mesuré habituellement par les statisticiens, ne constitue qu'un simple indicateur de revenu par « équivalent-adulte », puisqu'il est défini conventionnellement comme le revenu disponible du ménage après impôts, rapporté à un nombre d'unités de consommation calculé en fonction du nombre d'adultes et d'enfants dans le ménage⁴. Cet indicateur est utile pour comparer les revenus des actifs et des retraités, sachant que les premiers ont souvent des enfants à charge contrairement aux seconds. Cependant, le niveau de vie ne saurait rendre compte à lui seul de la situation financière – et encore moins du niveau de bien-être – car il ne prend pas en compte d'autres éléments importants comme l'accès au logement, la possession ou non d'un patrimoine, l'endettement, les besoins de consommation, le coût de la vie dans la zone géographique, etc. Ainsi, à niveau de vie égal, la situation financière d'un retraité est différente de celle d'un actif à bien des égards.

Différentes approches pour cerner la population des retraités et décrire leur situation

1) La population des retraités est appréciée au niveau des personnes ou des ménages.

Les **personnes** retraitées se caractérisent simplement par le fait qu'elles perçoivent des pensions de retraite. Les **ménages** retraités sont définis comme les ménages dont la personne de référence est retraitée ; les autres membres du ménage ne sont pas nécessairement retraités, certains peuvent être en emploi et, dans ce cas, le ménage perçoit non seulement des pensions de retraite mais aussi des revenus d'activité.

Certaines sources statistiques ne permettent pas d'isoler les retraités. Dans ce cas, l'approche retenue est de considérer des **tranches d'âge**. Les retraités sont alors assimilés aux personnes âgées de 60 ans et plus ; c'est une approximation puisque des personnes ne sont pas encore retraitées parmi les 60 ans et plus et qu'à l'inverse d'autres sont à la retraite avant l'âge de 60 ans.

2) La situation des retraités peut être approchée par diverses notions, qui se complètent.

Le **revenu** correspond au montant total perçu par un ménage sur une période donnée (le mois, l'année, etc.) sous forme de revenus d'activité, de pensions de retraite, de prestations sociales, etc. Il peut être calculé brut ou net d'impôts ; on parle de revenu disponible dans le second cas.

Un même montant de revenu pour un ménage peut conduire à des situations de consommation différentes suivant la taille du ménage. Pour neutraliser cet effet, on rapporte le revenu disponible à la taille du ménage mesurée en nombre d'unité de consommation (UC), selon l'échelle d'équivalence standard : 1 UC pour le premier adulte, 0,5 UC pour les autres adultes ou enfants de 14 ans et plus, enfin 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. On définit ainsi le **niveau de vie** du ménage, qui correspond au revenu disponible par unité de consommation. Par convention, chaque membre du ménage a le même niveau de vie.

⁴ Voir l'encadré.

Le niveau de vie ne permet pas d'apprécier complètement la situation financière d'un ménage, qui peut dépendre également de son patrimoine (notamment immobilier), de son lieu de résidence, de ses contraintes ou besoins personnels, etc.

Il convient de tenir compte également des jugements subjectifs des personnes ou des ménages sur leur propre situation financière. Ainsi, l'**aisance financière** ressentie par un ménage, telle qu'elle est observée par l'INSEE, correspond au fait que, concernant son budget, il se considère « à l'aise », que « ça va », « c'est juste » ou encore qu'il « y arrive difficilement ». Dans ce dernier cas, on parle de difficultés financières ressenties.

Enfin, la situation d'une personne ou d'un ménage recouvre les aspects plus qualitatifs de **conditions de vie**. Celles-ci renvoient à un ensemble d'indicateurs décrivant des aspects très variés de sa situation matérielle (conditions de logement, privations matérielles, etc.) ou de sa qualité de vie (état de santé, relations sociales, etc.). On peut définir la pauvreté en conditions de vie à partir de diverses privations ou difficultés matérielles (difficultés financières, retards de paiement, mauvaises conditions de logement et/ou restrictions de consommation) ; elle est différente de la pauvreté monétaire qui correspond au fait d'avoir un niveau de vie faible.

Afin de porter une appréciation globale sur le niveau de **bien-être**, qui tient compte à la fois de la situation financière et des conditions de vie, il convient de tenir compte des jugements subjectifs des personnes sur leur satisfaction dans la vie.

Il existe en effet trois différences majeures entre la situation des retraités et celle des actifs.

La première est que les actifs travaillent – ou recherchent un emploi – contrairement à la grande majorité des retraités. L'activité professionnelle engendre des frais (déplacements domicile-travail, etc.) ou des contraintes financières liées à la nécessité de se loger près du lieu de travail, mais aussi des avantages en nature comme les couvertures santé complémentaires. Le temps libre dont disposent les retraités peut être source de bien-être et aussi d'économies.

La deuxième est la position dans le cycle de vie, conduisant à une situation patrimoniale différente. Les actifs sont dans la phase de constitution de leur patrimoine, nécessitant un effort d'épargne qui se concrétise généralement par l'acquisition d'un logement et des charges de remboursement de crédits. Les retraités sont souvent propriétaires de leur logement et, plus généralement, ils disposent fréquemment d'un patrimoine – épargné ou hérité – qu'ils peuvent éventuellement liquider pour faire face à leurs besoins. Leur situation familiale est également différente : les retraités n'ont souvent plus d'enfants à charge ou, s'ils en ont, c'est souvent au cours des premières années de la retraite ; toutefois les retraités, comme les actifs en fin de carrière, peuvent être amenés à aider leurs enfants et petits-enfants ainsi que leurs parents en perte d'autonomie.

La troisième est que les retraités sont plus âgés que les actifs. La dégradation de la santé liée au vieillissement, qui constitue en soi une source de mal-être et d'isolement social, entraîne une augmentation des dépenses liées à la santé ou à la perte d'autonomie. Plus généralement, le vieillissement modifie les besoins de consommation, certains besoins diminuant et d'autres augmentant avec l'âge.

Les chapitres du présent rapport passent en revue ces différents aspects de la situation des retraités. Une attention particulière est portée sur les retraités les plus défavorisés, pour

répondre à l'objectif d'un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités et pas seulement le retraité moyen.

Par les éclairages qu'il apporte, le rapport a pour ambition de contribuer à l'élaboration et à la définition de la politique publique des retraites. Il fait donc référence à de multiples reprises à la catégorie des retraités. Il convient de garder à l'esprit lors de la lecture que les retraités ont une caractéristique commune – ils perçoivent une pension de retraite – mais qu'ils ne constituent pas pour autant un groupe social homogène, ayant une identité propre qui s'opposerait à un autre groupe social, les actifs – catégorie qui est aussi fréquemment mentionnée dans le rapport, en tant que base de comparaison pour les retraités. Les retraités sont extrêmement divers (âge, niveau de revenu, lieu de résidence, etc.) et le rapport s'efforce, dans la mesure du possible, de rendre compte de cette diversité.

Le présent rapport est organisé en trois parties.

La **première partie** actualise et enrichit les résultats régulièrement publiés par le COR sur les revenus et le niveau de vie des retraités : montants des pensions et taux de remplacement observés (chapitre 1) ; niveau de vie en moyenne et en dispersion (chapitre 2) ; bénéficiaires des minima de pension et du minimum vieillesse (chapitre 3) ; montants de pension, taux de remplacement et niveaux de vie projetés par le COR pour les générations successives jusqu'à l'horizon 2060 (chapitre 4). Ce dernier chapitre récapitule ainsi les évolutions observées et projetées du niveau de vie relatif des retraités de 1970 à 2060. Les chapitres 2 et 4 présentent également, sur la base d'un cas type, le profil du niveau de vie le long du cycle de vie, afin de comparer le niveau de vie assuré par le système de retraite au niveau de vie en milieu de vie active. Le chapitre 4 propose enfin des pistes de réflexion sur la manière de définir un objectif en termes de montants de pension ou de niveau de vie des retraités.

La **deuxième partie** complète la description des revenus par celle de la consommation, de l'épargne et du patrimoine des retraités, pour aboutir à une vision globale de leur situation financière et de leur niveau de richesse. Cette partie s'interroge notamment sur les différences de besoins entre retraités et actifs, en examinant les comportements propres aux retraités en matière de consommation et d'épargne : les retraités ne consomment pas les mêmes biens et services que les actifs (chapitre 1), car ils ne doivent pas faire face aux mêmes contraintes budgétaires (endettement, logement, santé, perte d'autonomie, etc.), ce qui a un impact sur leur sentiment d'aisance financière (chapitre 2) ; ils consacrent aussi une partie de leurs ressources à l'entraide familiale ou aux donations (chapitre 3) ; ils continuent à épargner avec des motivations spécifiques (chapitre 4) et leur patrimoine joue un rôle important dans leur situation financière (chapitre 5).

La **troisième partie** complète ces données monétaires par des éléments plus qualitatifs sur les conditions de vie des retraités. Elle examine l'état de santé des retraités qui est une composante essentielle de leur bien-être (chapitre 1), étudie leurs conditions de logement et lieux de résidence (chapitre 2), puis leur emploi du temps et leur participation à la vie sociale (chapitre 3). Elle aborde ensuite la question de la pauvreté en conditions de vie des retraités, c'est-à-dire les privations ou difficultés matérielles dont souffrent les retraités les plus défavorisés (chapitre 4). Cette dernière partie se clôt par une analyse de l'appréciation subjective des retraités sur leur satisfaction dans la vie (chapitre 5).